

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 762

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 762 14 février 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 55 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy
Catherine Seylaz

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

762

Domaine public

La côte et l'arc

Le constat des disparités de développement entre l'arc jurassien d'une part (Nord vaudois, Neuchâtel et Jura) et la côte vaudoise et genevoise du Léman d'autre part a souvent été dressé dans ces colonnes: la Vallée de Joux a perdu 20% de sa population depuis 1968; à La Chaux-de-Fonds un logement sur 33 est libre, au Locle un sur 20 (moyenne suisse: un sur 150, Genève: un sur 389); à Delémont, en 1984, il y a eu 107 naissances pour 116 décès; la population de Nyon a doublé en trente ans, celle de Gland a quadruplé, celle de Commugny quintuplé; Genève compte 60 000 habitants de plus qu'il y a vingt ans. Au-delà des statistiques, ces chiffres ont une signification humaine: des régions qui saignent, se désertifient et d'autant plus vite que ce sont les éléments dynamiques qui les quittent; d'autres régions qui s'engorgent, s'encrassent comme un organisme trop bien nourri. Un déséquilibre dangereux pour tout le monde.

Le phénomène (qui n'est pas spécifiquement romand, voyez le «triangle d'or» zurico-argovien) avait frappé dès les années 60 et était à l'origine des efforts pour l'aménagement du territoire national: la conception globale (déjà!) CK 73 qui proposait un développement multipolaire du pays par opposition à la tendance aux mégapoles, et la loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui devait la mettre en œuvre (défaite en votation populaire par les «fédéralistes» vaudois et les propriétaires fonciers et remplacée depuis par une loi minimaliste).

Depuis lors, c'est chacun pour soi. L'arc jurassien se bat courageusement pour survivre, l'arc lémanique et en particulier Genève s'épuise en un discours

schizophrène, à la fois heureux de constituer un îlot de prospérité et inquiet des coûts humains et sociaux du surdéveloppement.

Echec à la planification fédérale, échec patent du laisser-faire. Reste une voie à tenter pour sortir de la résignation: la souplesse et l'inventivité d'un fédéralisme horizontal, chaleureux et positif. Aux cantons concernés de se concerter pour jeter ensemble les bases d'une politique commune, en faisant prévaloir la recherche de l'intérêt général sur les intérêts locaux. C'est un chemin difficile: voir comment le canton de Vaud, qui concentre sur son territoire ces inégalités de développement, est incapable de jouer un rôle d'arbitre; voir aussi la séculaire tentation genevoise de préférer un rôle de métropole dominant le district de Nyon et la France voisine pour desserrer quelque peu le canton.

Et pourtant il y a matière à harmoniser l'aménagement du territoire et, plus important peut-être, les politiques économiques. Les facilités fiscales pour les nouvelles entreprises, les contingents de permis B pourraient faire l'objet d'accords pour mettre fin à une concurrence malsaine. Pourquoi les cantons lémano-jurassiens ne créeraient-ils pas un instrument commun apte à faciliter l'implantation d'entreprises en fonction d'une spécialisation reconnue des différentes régions? Il faut enfin que les équipements collectifs et les moyens de communications soient conçus, réalisés et utilisés dans une optique régionale. On devra évidemment trouver les mécanismes organiques (conférences des conseillers d'Etat intéressés, des administrations, ou mise sur pied d'organismes autonomes dégagés des contingences locales?) et financiers (une taxe, des contributions fondées sur la capacité financière des cantons?) d'une telle politique.

*Un changement de perspective s'impose. Pour que la mort des forêts ne nous retrouve pas tous
Lacustres.*

F. B.